



## PROTOCOLE SANITAIRE PARTICULIER

SALLES	NBRE DE PERSONNES AUTORISÉES
Salle Polyvalente 1	12
Salle Polyvalente 2	22
Salle Annexe	30
Salle Le Prieuré	12
Salle Omnisports	200
Espace Culturel Lucie Macquart	100

- 1- Le port du masque est obligatoire pour toute personne à partir de 11 ans et pour tout le temps de présence en salle.
- 2- Les 4 m2 par personne doivent être respectés pour toutes les salles. Chacun doit respecter les règles d'hygiènes, le gel hydro alcoolique (toutes les heures) fourni par le responsable est obligatoire à l'entrée et à la sortie de la salle.
- 3- Imposer un sens de circulation.
- 4- Le matériel, les zones de contact (tables, chaises, interrupteurs...) et les toilettes devront être désinfectés par vos soins. Le désinfectant est fourni par la commune (prévoir chiffons).
- 5- Pendant le repas, les convives sont assis : service uniquement à table. Vins d'honneur et pots « debout » sont interdits. Lors des déplacements, ils doivent porter un masque.
- 6- Aération de la salle pendant 10 mn.
- 7- Bals et soirées dansantes sont interdits.
- 8- Ce protocole sanitaire est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, sauf décision préfectorale ou gouvernementale et ne se substitue pas au règlement sanitaire de chaque salle.
- 9- Le responsable est l'organisateur de l'évènement. Il doit désigner **un responsable COVID** pour la manifestation. Il doit lister les personnes présentes et déposer la liste en mairie, liste qui sera détruite au bout de 14 jours. Il doit limiter l'accès à la salle au nombre de personnes.
- 10- **Le protocole doit être signé par le responsable COVID.**
- 11- **Si les mesures ne sont pas respectées, le conseil municipal se réserve le droit de fermer la salle à tout moment**

---

Je soussigné(e), \_\_\_\_\_

Nom du responsable : \_\_\_\_\_

- M'engage à faire respecter le protocole, les mesures barrières ci-dessus.
- Et engage ma responsabilité personnelle en cas de non-respect de ces dernières.
- Je joins une note du dispositif sanitaire prévu (protocole).**

Date :

Signature :